



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
04/04/2022

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Vote du
Budget Primitif 2022
Commune

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 25
Abstentions :
Contre : 4

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatre avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusé(e)s : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Valla

Le Conseil Municipal,
Après Avoir délibéré,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 11 081 639,53

Recettes : 9 390 349,00

Fonctionnement

Dépenses : 11 573 713,50

Recettes : 11 573 713,50

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 12 008 229,40 (dont 926 589,87 de RAR)

Recettes : 12 008 229,40 (dont 2 617 880,40 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 11 573 713,50 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 11 573 713,50 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

